

APPLICATION À L'ALGÉRIE, À LA GUADELOUPE, À LA MARTINIQUE, À LA GUYANE FRANÇAISE ET À LA RÉUNION DE L'ARTICLE 31 X DE LA LOI N° 50-205 DU 11 FÉVRIER 1950, CONCERNANT LES CONVENTIONS COLLECTIVES

Type de saisine :

AUTOSAISINE

Type de texte :

RAPPORT

Traité par :

Commissions réunies

DDA

Adopté le : 07/03/1951

Mandature :

1951-1954

Rapporteur :

CHAMPION Robert

La version numérique de ce document n'existe pas. [Contactez le CESE pour obtenir le document.](#)

Présentation

Référence :

1951-04b

[Librairie en ligne de la Documentation Française](#)

© - copyright CESE - Juillet 2024